

Nous n'avons pas demandé d'étudier les propositions législatives. En tant que membres du Comité des comptes publics, nous avons demandé d'étudier un document dans lequel le gouvernement aurait exposé sa position. Nous aurions voulu que ce document soit examiné par un comité spécial de la Chambre regroupant des représentants de tous les partis, et cela ne s'est pas produit. Il présente donc ces propositions législatives au lieu de respecter les engagements qu'il avait pris dans sa première lettre.

Le ministre dit: «J'ai le plaisir de vous confirmer que le gouvernement a toujours l'intention de le faire dès qu'il jugera que des consultations satisfaisantes ont eu lieu avec les parties intéressées, relativement aux propositions législatives requises.» En d'autres termes, il dit encore une fois que ce qu'il va présenter à la Chambre, ce sont les propositions législatives, et non pas, comme il l'avait promis à l'origine, un document que pourrait étudier un comité formé de représentants de tous les partis et devant lequel tous les éléments de la fonction publique du Canada pourraient se faire entendre.

Le gouvernement actuel traite cavalièrement les fonctionnaires, et c'est parce qu'il les a traités comme des citoyens de deuxième classe que nous avons été témoins d'arrêts de travail généralisés il n'y a pas si longtemps.

La fonction publique du Canada est extraordinaire, mais quand on commence à miner le moral de ses employés, qu'on porte atteinte à la qualité de ses services et qu'on décourage de jeunes Canadiens à venir relever les défis qu'elle leur propose, on peut s'attendre à une détérioration de la fonction publique dans notre pays.

• (1640)

À une autre occasion, le président du Conseil du Trésor m'a expliqué dans une lettre à quelles conditions les représentants du Conseil du Trésor devraient comparaître devant le Comité des comptes publics. Les comités de la Chambre peuvent exiger la comparution de fonctionnaires et de représentants d'autres organismes. Le président du Conseil du Trésor, qui est censé être responsable des dépenses de l'État, nous a toutefois expliqué que ses représentants ne comparaîtraient devant le Comité des comptes publics qu'à certaines conditions.

Monsieur le Président, je remarque que vous me faites signe, mais je voudrais que tout le monde sache que le ministre n'a pas tenu les promesses qu'il a faites au comité parlementaire. Il a présenté précipitamment ses

### *Initiatives ministérielles*

propositions législatives à la Chambre. Il a encore le pouvoir de recourir à la sous-traitance. Les membres du Comité des comptes publics nous ont dit que le gouvernement n'avait aucun moyen de savoir de quelle façon il allait réaliser des économies ni combien il allait économiser en recourant à la sous-traitance.

Si vous n'avez pas de statistiques sur les économies que vous allez réaliser grâce à la sous-traitance, pourquoi dites-vous à la Chambre que nous réalisons des économies en congédiant des fonctionnaires et en confiant le travail à des sous-traitants? Vous n'avez pas réussi à le prouver. Vous dites que vous n'avez pas de statistiques pour le prouver, mais vous maintenez que vous économisez de l'argent.

Respectez à nouveau vos fonctionnaires. Traitez-les convenablement. Donnez-nous une honnête... .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, je vous prie. La parole est à la députée de Malpèque.

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-26, qui vise à réformer la fonction publique. Je dois dire dès le départ que je me prononcerai moi aussi contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, car j'estime qu'il aura un effet négatif sur l'ensemble de la fonction publique et sur les services assurés aux Canadiens.

Il ne se trouve personne à la Chambre, j'en suis persuadée, qui n'admette la nécessité d'une réforme. Les lois qui servent de cadre à la fonction publique en ce moment remontent aux années 60. Les choses ont bien changé depuis l'époque. Il nous faut donc une réforme, il nous faut une nouvelle loi, mais le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est sûrement pas la solution recherchée.

Je m'oppose au projet pour plusieurs raisons. Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais je voudrais l'utiliser pour expliquer certains des motifs qui m'incitent à voter contre la motion de deuxième lecture.

Notre porte-parole chargé de ce projet de loi a dit, et je suis d'accord avec lui, que le projet doit être renvoyé à un comité spécial et soumis à une étude détaillée. Cette étude devrait être l'occasion de consulter les groupes qui seront visés par cette mesure, afin d'apporter des modifications qui permettront de mieux servir tous les Canadiens.